

Lecture analytique article Torture, Voltaire, Dictionnaire Philosophique

Introduction

Voltaire est un grand auteur du siècle des lumières qui va développer par le biais de ses écrits ses idées de tolérance et de justice et s'oppose très violemment au fanatisme religieux conformément aux idées des lumières.

Le texte que nous nous proposons d'étudier est un extrait de l'article « Torture » du Dictionnaire Philosophique publié en 1764. Voltaire par le biais d'un article de dictionnaire original va dénoncer cet usage.

Nous allons donc nous demander en quoi cet article de dictionnaire polémique va devenir une œuvre emblématique du siècle des Lumières ?

Pour répondre à cette question, nous étudierons dans une première partie le semblant d'objectivité qu'offre l'usage de l'article de dictionnaire. Ensuite, nous verrons les différentes critiques qu'émet Voltaire dans cet œuvre. Enfin, dans une dernière partie, nous analyserons en quoi ce texte est représentatif du siècle des Lumières.

I Un article de dictionnaire, semblant d'objectivité

A) Un texte qui possède les marques du genre

Le texte est court environ 25 lignes.

Présence du présent de vérité générale « Il n'y a pas d'apparence » « ce n'est pas »

Usage de la troisième personne « il », pas de verbes de subjectivité

Il n'énonce pas sa thèse mais elle est sous entendue.

⇒ Voltaire respecte ainsi la forme du dictionnaire.

B) Mise en scène de plusieurs angles de vue

Voltaire cherche à définir le terme « Torture » par le biais de plusieurs angles de vue.

Point de vue historique : rappel historique dès la première phrase : « les romains n'infligèrent jamais la torture qu'aux esclaves, mais les esclaves n'étaient pas comptés pour de hommes. » => La torture est une pratique qui remonte à la nuit des temps.

Approche géographique : Il fait référence aux « nations étrangères » qui ne pensent absolument pas que la torture existe en France.

Approche fictive : le « grave magistrat » n'existe pas et pourtant Voltaire s'appuie sur son avis. Saynète entre le magistrat et sa femme => n'existe pas. Naïveté et ridicule de la femme donne un aspect comique.

Exemple d'actualité : l'affaire de la Barre a vraiment eu lieu en 1765. Le jeune homme va être torturé puis exécuté pour avoir chanté des chansons impies.

C) Un semblant d'objectivité permettant d'éviter la censure

La forme du dictionnaire donne une impression de neutralité notamment par l'absence d'une subjectivité explicite.

Cependant, la subjectivité est bien présente dans le texte. Présence de nombreux modalisateurs « Il n'y a point au fond de nation plus cruelle que la française ». Portrait gratifiant (mélioratif) du chevalier de la barre « jeune homme de beaucoup d'esprit et d'une grande espérance ».

Description péjoratif des « juges d'Abbeville » comparés à « des sénateurs romains ».

Dramatisation du prisonnier après son séjour en prison « have, pâle, les yeux mornes, la barbe longue et sale, couvert de la vermine ».

II Un texte polémique

A) La médecine au service de la justice

Le chirurgien qui « tâte le pouls » du détenu assure le bon déroulement de la torture au lieu de le secourir. Il faut en effet que le prisonnier soit vivant pour le torturer et le faire souffrir. Elle permet d'appliquer les décisions de justice.

⇒ Perversion de la médecine

Critique de la justice : le magistrat a acheté son titre.

Critique des juges d'Abbeville comparés aux sénateurs romains.

Décalage entre la faute du chevalier de la barre (il a chanté des chantés des chansons impies » et la sentence : torture et exécution.

B) Banalisation de la torture

La torture est considéré comme un divertissement : « cela fait toujours passait une heure ou deux », « il se donne le plaisir », « après quoi on recommence ».

Banalisation de la violence que l'on voit notamment à travers l'attitude de la femme du magistrat => la torture est agréable à faire.

La torture est une petite chose par le biais de la femme du magistrat : « Mon petit cœur, n'avez-vous fait donner aujourd'hui la question à personne ? »=> fait banal et quotidien.

Ironie « grave magistrat » => « grave » alors qu'il passe son temps à « divertir ».

La torture est une « expérience » et non un jugement.

Torture est néanmoins terrible. Gradation « on lui arrachât la langue, qu'on lui coupât la main, et qu'on brulât son corps à petit feu ». => registre pathétique.

Torture appliqué pour des raisons non valables : « on cherche précisément combien de chansons il avait chanté ».

Absurdité de cette torture « on lui arrache la langue » et on cherche « précisément combien de chansons il avait chanté ».

C) Une mise en accusation de la nation et de l'Église

Hyperbole « il n'y point au fond de la nation plus cruelle que la française ». Il accuse la nation française de ne pas montrer sa réelle nature. Les étrangers pensent qu'il s'agit d'une nation à la richesse culturelle et aux « mœurs fort douces » bien que ce soit totalement le contraire : « il n'y point au fond de la nation plus cruelle que la française ».

Critique de l'église qui va à l'encontre de ses principes prônant la tolérance et l' « amour de son prochain ». Le chevalier de la Barre est torturé et exécuté ne se souciant pas des conséquences d'avoir chanté des chansons impies. Le chevalier de La barre sera en plus soupçonné d'avoir mutilé un « crucifix » bien que les preuves soient absentes.

Le décalage entre les faits « chanté des chansons/sans avoir ôté son chapeau » et l'ignominie de la torture appliquée au corps construit autour des mots « langue, main »

III Une œuvre emblématique du siècle des Lumières

A) Le progrès

C'est l'homme qui est remis en cause et non le progrès. Le progrès est bon mais l'homme le perverti. La médecine est ici au service de la torture au lieu de les secourir.

B) Un écrivain engagé dans l'affaire de la Barre

Voltaire écrit d'ailleurs « j'écris pour agir »

Voltaire se déclara indigné par la « barbarie » des juges d'Abbeville. Il entreprit une campagne pour la réhabilitation du jeune Chevalier, mais ses efforts n'aboutirent pas.

Le chevalier est soupçonné mais les preuves n'existent pas. Il est victime des « juges d'Abbeville » ennemis du chevalier. Texte polémique : « ce n'est pas dans le XIII e ou dans le XIV...c'est dans le XVIIIe »+ dernière phrase.

C) Un combat intemporel des droits de l'homme

Combat pour la liberté et la tolérance :

Voltaire s'oppose à la condamnation du chevalier pour avoir chanté des chansons impies Il s'oppose au fanatisme des dogmes religieux qui impose la religion chrétienne.

Rejet de l'époque romaine et du moyen avec l'esclavage.

Combat contre la torture et pour la justice : Au XVIII e siècle, justice injuste qui condamne sans preuve et le magistrat peut acheter ses droits.

Conclusion

Au terme de cette étude, nous avons donc vu que cet article de dictionnaire apparemment objectif aborde plusieurs angles de vue tel que l'approche historique avec l'évocation de la torture durant le Moyen Age avec les romains, tout en contournant la censure. Cette œuvre dénonce la médecine au service de la justice corrompue et accuse la société française et la banalisation de la torture. Au-delà de dénoncer, il s'agit pour Voltaire d'agir dans l'affaire de la barre et de prôner les valeurs de liberté et de tolérance propre au siècle des lumières.

Texte :

Torture

Les Romains n'infligèrent la torture qu'aux esclaves, mais les esclaves n'étaient pas comptés pour des hommes. Il n'y a pas d'apparence non plus qu'un conseiller de la Tournelle regarde comme un de ses semblables un homme qu'on lui amène hâve, pâle, défait, les yeux mornes, la barbe longue et sale, couvert de la vermine dont il a été rongé dans un cachot. Il se donne le plaisir de l'appliquer à la grande et à la petite torture, en présence d'un chirurgien qui lui tâte le pouls, jusqu'à ce qu'il soit en danger de mort, après quoi on recommence ; et, comme dit très bien la comédie des *Plaideurs* : « Cela fait toujours passer une heure ou deux ».

Le grave magistrat qui a acheté pour quelque argent le droit de faire ces expériences sur son prochain, va conter à dîner à sa femme ce qui s'est passé le matin. La première fois madame en a été révoltée, à la seconde elle y a pris goût, parce qu'après tout les femmes sont curieuses ; et ensuite la première chose qu'elle lui dit lorsqu'il rentre en robe chez lui : « Mon petit cœur, n'avez-vous fait donner aujourd'hui la question à personne ? »

Les Français, qui passent, je ne sais pourquoi, pour un peuple fort humain, s'étonnent que les Anglais, qui ont eu l'inhumanité de nous prendre tout le Canada, aient renoncé au plaisir de donner la question.

Lorsque le chevalier de La Barre, petit-fils d'un lieutenant général des armées, jeune homme de beaucoup d'esprit et d'une grande espérance, mais ayant toute l'étourderie d'une jeunesse effrénée, fut convaincu d'avoir chanté des chansons impies, et même d'avoir passé devant une procession de capucins sans avoir ôté son chapeau, les juges d'Abbeville, gens comparables aux sénateurs romains, ordonnèrent, non seulement qu'on lui arrachât la langue, qu'on lui coupât la main, et qu'on brûlât son corps à petit feu ; mais ils l'appliquèrent encore à la torture pour savoir précisément combien de chansons il avait chantées, et combien de processions il avait vu passer, le chapeau sur la tête.

Ce n'est pas dans le XIII^{ème} ou dans le XIV^{ème} siècle que cette aventure est arrivée, c'est dans le XVIII^{ème}. Les nations étrangères jugent de la France par les spectacles, par les romans, par les jolis vers, par les filles d'Opéra, qui ont les mœurs fort douces, par nos danseurs d'Opéra, qui ont de la grâce, par Mlle Clairon, qui déclame des vers à ravir. Elles ne savent pas qu'il n'y a point au fond de nation plus cruelle que la française.

Suite de l'article (non étudié dans le commentaire) :

Les Russes passaient pour des barbares en 1700, nous ne sommes qu'en 1769 ; une impératrice vient de donner à ce vaste État des lois qui auraient fait honneur à Minos, à Numa, à Solon, s'ils avaient eu assez d'esprit pour les inventer. La plus remarquable est la tolérance universelle, la seconde est l'abolition de la torture. La justice et l'humanité ont conduit sa plume ; elle a tout réformé. Malheur à une nation qui, étant depuis longtemps civilisée, est encore conduite par d'anciens usages atroces ! « Pourquoi changerions-nous notre jurisprudence ? dit-elle : l'Europe se sert de nos cuisiniers, de nos tailleurs, de nos perruquiers ; donc nos lois sont bonnes ».

Voltaire - Dictionnaire philosophique - 1764